

RUANDA-URUNDI GEBIED



(1) N° 10256/RMP. 12.198/CL.

Réf. n° : PV.183/LD. du
15.II.57.

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Monsieur l'Officier de police Judiciaire
De Zutter de et à

K I B U N G U .-

AFF. RWABUTOGO.

*H. 222 / 102 / 22
22.18
Toussaint
m. t. u.*

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connais-
sance que j'ai donné main-levée de la saisie opérée
par vous sur I vache et sur I taurillon appartenant
au nommé RWABUTOGO Edouard.-

La saisie de ces têtes de bétail n'est pas,
en effet, une mesure d'instructions et elle ne pour-
ra se faire qu'en exécution du jugement qui inter-
viendra.-

Il y aura toutefois lieu de veiller à ce que
ces têtes de bétail soient gardées par quelqu'un de
confiance et ce à titre de garantie.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,
CHR. CLAUDOT,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en datum vermelden.

A.R

PARQUET DE KIGALI

TELEGRAMME (ETAT)

Adresse: OPJ DE ZUTTER KIBUNGU

Texte: 979405/RMP I2I98/CL SUITE PV 255/LD DU 25/10/1958 AFFAIRE
RWABUTOGO STOP PRIERE ME FAIRE SAVOIR URGENCE PAR QUI ET
OU ONT ETE ETABLIS LES TROIS RELEVES CADECO FULLSTOP

clamer

SUBPROROI CLAUDOT

Exp: LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI KIGALI

Pour confirmation postale, Kigali le
5 novembre 1958
LE SECRETAIRE DU PARQUET,
Fr. CALUWAERTS.-

g

PARQUET DE RUANDA A KIGALI.

KIGALI

le 29 Septembre 1958.

N° 8706 /RMP.I2.I98/C/CL.

Aff. RWABUTOGO.

URGENT

1er rappel.

*3472 / 1102 / D2
6.10.58*

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Point

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma lettre R.I. n° 7.622/RMP.I2.I98/CO/CL.
du 23.8.58, et vous prie de bien vouloir y réserver
une suite rapide, ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Le Substitut du Procureur du Roi,
CHR. CLAUDOT,



A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

De Zutter

à **KIBUNGU.**

R.Ph.
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

DL
KIBUNGU, le 10 juin 1958.-
de

(*) N° *1932* /JUST.1/02/LD.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Aff. RWABUTOGO.-

A Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi COLPAERT

à

KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

Suite à votre rappel N° 4697 R.M. P.
12198/CO du 27 mai 1958, j'ai l'honneur de me
référer à ma lettre vous transmise sous le
n° 1501/JUST.1/02/LD du 5 mai dernier.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.,



A.R
PARQUET DE

Kigali le 27 mai 1958

N° 4697 /RMP I2I98/Co

Aff. Rwabutogo

URGENT

2e rappel

~~J'ai cru voir
que c'est pour DZ~~

1908
9/06
just 102/DZ
58.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma ~~lettre~~ R.I. n° 347/RMP I2I98/C
du 14/1/58, et vous prie de bien vouloir y réserver
une suite rapide, avec justification de votre retard.

Le Substitut du Procureur du Roi,
A. COLPAERT

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

DU ZUTTER

à KIBUNGU

J.N

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu le 5 mai 1958

OBJET:

N° 1501/Just 1.02/LD

Affaire Rwabutogo

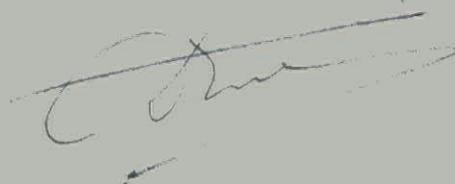
A Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi, COLPAERT

à
KIGALI

Monsieur le Substitut ,

Suite à votre rappel n° 2777/RMP/12.198/
C. du 27 mars 1958, j'ai l'honneur de vous
faire savoir que la Caisse d'épargne n'a pas
encore donné suite à ma réquisition datant
du 22 février dernier non plus à mon télé-
gramme du 31.3.58 en rappel.

L'Officier de Police Judiciaire
L. DE ZUTTER



PÂRQUET DE

Kigali

le 27 mars 1958

N° 2777/RMP/12.198/C

Aff. RWABUTOGO

URGENT

(1^o rappel)

M D L

*Requête adressée à la poste
le 22/2/58*

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention
ma ~~lettre~~ R.I. n° 347/RMP/12.198/C.
du 14.1.58, et vous prie de bien vouloir y réserver
une suite rapide, ~~avec justification de votre retard.~~

Le Substitut du Procureur du Roi,

A. COLPAERT,

A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

DE ZUTTER

à KIBUNGU

R

TELEGRAMME OFFICIEL

Adresse: SUBPROROI CLAUDET KIGALI

N° 387705 /Just 4/02/LD REF VT 979405/RMP 12198/CL
PAR LE DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE DU R.U M.FIEVEZ
USUMBURA LE 19/12/1957

OPJ
DE ZUTTER

CONGO BELGE — BELGISCH-CONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé à :
 Aangekomen te :
 47-5877
 T.S.F.
 Heure :
 Uur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	Datum DATE	HEURE Uur	VIA Via
20	Kigali	86/31	5	0920	

Indications de service
 taxées
 Betaalde dienstwijzigen

[Handwritten signature]

TÉLÉGRAMME
 Telegram

OPJ 3884

De Zutter

Kibumburu

Just. 1/02/DE
~~5-11-57~~

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :

Verklaring van de afkortingen toegelaten voor de betaalde dienstwijzigen :

- RP = Réponse payée. Antwoord betaald.
- LT = Télégramme lettre. Brieftelegram.
- CR = Accusé de récep. Kennisgeving van ontvangst.
- TC = Collationnement. Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.

(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 Augustus 1940.)

979405/rump. 2198/cl suite p. 25/10/1957 affaire ~~matrimon~~
 Kwabutogo stop pour ne faire savoir aucune part qui
 et ont été établis les lois relatives cadres full stop

par le Directeur Subprocuri Claudot
 de la Succursale

du R-U M. FIEVEZ - USUMBURA le 19/12/57